



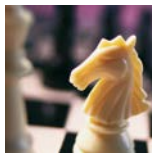
ASSURANCE PERTE DE GAIN

Nous mettons à votre disposition une assurance indemnité journalière maladie ou maladie et accident, qui d'une part garantit la perte de gain et d'autre part couvre les frais d'exploitation d'un cabinet.

Validité 03.2017 • CHF

Contrat de faveur pour





Une incapacité de travail peut vous exposer à un risque financier important. Si vous êtes empêché de travailler à cause d'une maladie ou d'un accident, votre revenu doit pouvoir continuer à être versé pour couvrir la prise en charge de vos frais fixes de fonctionnement y compris vos autres engagements.

Assurance d'indemnités journalières pour perte de gain

Si vous avez des collaborateurs, vous êtes tenu de continuer à payer le salaire de ceux-ci lorsqu'ils tombent malades. Il en va de même pendant une grossesse.

Transférez ce risque auprès de votre assureur en souscrivant une assurance perte de gain en cas de maladie. Vous assurez ainsi votre entreprise contre les conséquences financières de cette obligation.

Type de prestations	couverture intégrale, coordination LPP	
Délai d'attente par cas d'assurance	30 / 60 / 90 jours	
Durée des prestations	730 jours sous déduction du délai d'attente	
Salaire annuel maximal assurable (assurance de somme)	CHF 300'000	
Fin de l'assurance	avec la perception d'une rente AVS/AI	
Âge d'entrée	avant 49 ans révolus	

Contrats de faveur pour les membres

Nous mettons à la disposition des membres et de leur famille, un service de soutien et de conseils en matière d'assurances privées et professionnelles. N'hésitez pas à nous contacter aux coordonnées mentionnées ci-dessous.



Nous développons depuis plus de 20 ans des programmes d'assurances spécifiques pour les professions médicales en tenant compte des évolutions de leur environnement professionnel.

Responsabilité civile professionnelle



Compte tenu de l'évolution intervenue au cours de ces dernières années dans votre secteur et les responsabilités grandissantes induites par l'exercice de vos spécialités, Advisor a analysé les couvertures dont vous bénéficiez actuellement et vous propose des améliorations visant à vous offrir plus de garanties.

Votre activité professionnelle vous fait porter de lourdes responsabilités souvent difficiles à mesurer. Avec l'assurance responsabilité civile professionnelle, vous bénéficiez d'un soutien juridique et financier et êtes à l'abri des prétentions en dommages-intérêts.

Protection juridique professionnelle



Seuls des juristes chevronnés peuvent faire valoir vos prétentions légales et contractuelles ou, si nécessaire, vous défendre et défendre vos droits efficacement devant un tribunal.

Les litiges juridiques dans le domaine médical et paramédical sont de plus en plus courants. L'assurance de protection juridique garantit une couverture complète dans le domaine professionnel, privée et en matière de circulation.

Prévoyance professionnelle



Nous mettons à votre disposition un plan de prévoyance complet et personnalisable qui vous permet de ne retenir que les garanties qui vous conviennent, en les adaptant, au plus près, à vos besoins personnels et professionnels.

En tant que personne exerçant une activité professionnelle indépendante, vous pouvez vous assurer à titre facultatif afin de vous constituer un capital-retraite et de vous prémunir contre les risques d'invalidité et de décès. Différentes solutions sont possibles.

Perte de gain maladie et accident



Nous mettons à votre disposition une assurance indemnité journalière maladie ou maladie et accident, qui d'une part garantit la perte de gain et d'autre part couvre les frais d'exploitation d'un cabinet.

Une incapacité de travail peut vous exposer à un risque financier important. Si vous êtes empêché de travailler à cause d'une maladie ou d'un accident, votre revenu doit pouvoir continuer à être versé pour couvrir la prise en charge de vos frais fixes de fonctionnement y compris vos autres engagements.

Assurance commerce



Nous mettons à votre disposition des garanties pour couvrir l'ensemble des biens mobiliers de votre cabinet contre les risques les plus courants tels que l'incendie, les dommages naturels, le vol, les dégâts d'eau, le bris de glaces ainsi que la perte d'exploitation.

Les conséquences financières pour votre consultation sont mises au centre de nos préoccupations. Les garanties proposées dans le cadre de ce programme constituent un bouclier contre ce risque.